

République Française



1 avenue Albert Thomas - 12700 CAPDENAC-GARE

Tél. 05.65.80.22.22 - Fax 01.41.30.82.57

Email : contact@capdenacgare.fr

Dossier suivi par Maryline VILLE

N° DOSSIER : DP01205225P0037

Date de dépôt : 25/03/2025

Demandeur : HM CONSEIL DIGITAL représenté par M. Ilan CHICLY pour M. Christophe ANDRIEU et Mme Sophie BOISSE

Pour : Installation de 18 panneaux photovoltaïques d'une surface de 40,70 m2 surimposés à la toiture

Adresse terrain : 58 Rue Vincent Auriol 12700 CAPDENAC-GARE

Cadastré : AL 0199

Rejet tacite pour incomplétude

Mairie de la Commune de
Capdenac-Gare

à

HM CONSEIL DIGITAL
Représenté par Monsieur Ilan CHICLY
demeurant 76 Rue de la Pompe
75016 PARIS

Objet : N° dossier : DP01205225P0037- rejet tacite pour incomplétude

Affaire suivie par : Céline PALIS

Email : celine.palis@grand-figeac.fr

Monsieur,

Vous avez déposé sur e-permis le 25/03/2025, une demande d'autorisation de travaux ci-dessus référencée pour M. Christophe ANDRIEU et Mme Sophie BOISSE.

Par messagerie électronique du 23/04/2025, je vous demandais de bien vouloir compléter la demande afin que le projet puisse être instruit par le service chargé de l'urbanisme.

Comme indiqué dans le courrier de demande de pièces, conformément à l'article R.432-39 du code de l'urbanisme, vous disposiez d'un délai de 3 mois pour compléter votre demande. À défaut de complétude dans ce délai, la demande d'autorisation est rejetée.

De ce fait, votre demande fait, juridiquement, l'objet d'un refus tacite depuis le 23/07/2025.

Il vous appartient donc de redéposer en mairie/sur e-permis, une nouvelle demande complète.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Commune de Capdenac-Gare, le 18 août 2025

Le Maire,



Stéphane BERARD